

La Gazette de Sorrel

Journal Semi-Quotidien Politique, Commercial, Agricole et Littéraire.

REDIGÉ PAR UN COMITÉ DE COLLABORATEURS.

PUBLIÉ DANS LES INTERETS DU DISTRICT DE RICHELIEU.

Jos. CHENEVERT, Imprimeur.



Voilà le grand remède pour la **CONSUMPTION** laquelle peut être guérie par le refuge à ce remède en temps propre, comme il a été prouvé par des milliers de certificats reçus par les propriétaires. Il est reconnu par plusieurs médecins éminents comme la préparation la plus efficace pour le soulagement et la guérison de toutes les maladies des poumons, et nous le présentons au public, sanctionné par l'expérience de plus de quarante ans. Si ce remède est employé à temps, il ne manque que bien rarement de guérir rapidement les cas les plus sévères de Toux, Bronchite, Croup, Coqueluche, Grippe, Asthme, Refroidissement de la Gorge ulcérée, des douleurs dans la poitrine ou dans les côtes, des Maladies du foie, des effusions sanguines des poumons etc. Le baume de Wistar ne fait pas sécher une toux, et il n'en laisse pas la cause en arrière, comme cela est la cause avec la plupart des autres préparations, au contraire il agit avec une humidité, purifiant les poumons, en ôtant de cette manière la cause de la maladie.

É. préparé par **SETH W. FOWLE & FILS,** Boston, Mass.

Qui se rend chez tous les pharmaciens.

\$30,000
A PRELIER en EFFETS et toutes descriptions par **C. H. LORD.**
A l'Enseigne du Pavillon Français.

A 50 pour cent au-dessous de la valeur réelle. Au Magasin ci-devant occupé par **J. H. MARCEAU & Co.,** Place du Marché, SOREL.

\$30,000 à réaliser dans la liste des effets suivants:
COTON JAUNE, de 8, 9, 10 et 11 cts.
200 Pièces INDIENNES pâles et foncées, de 9 à 10 cts.
ALPACA noir, de 15, 20, 25 et 30 cts.
200 Pièces ÉTOFFES à Robes, de 8, 9, 10 et 12 cts.
SOLY noir, 70 cts., valant \$1.00.
Magnifiques ESSUIE-MAINS, de 8 et 10 cts.
600 Paires Bas de Dames, 10 cts., valant 25 cts.
COTON FINE blanc, à 30 cts.
Magnifiques CHALES tout Laine, \$1.75, \$2.00 et \$2.50.
Un grand lot de CHAUSSONS pour enfants, 5 cts., valant 10 cts.
TWEEDS tout Laine, 50 cts.
CASIMIR pour Chemises tout Laine, 20 cts.
Un grand choix de TAPIS, DRAPS, PARAPLUIES en Soie.
50 Pièces de FLANELLES, à 25 cts.
DRAP de PILOT, de 80 cts. à \$2.00.
CASQUES en Senskin et Imitation de Monton CALÉONS, de 60 à 80 cts.
CREMONES, de 5 à 50 cts., NUAGES, de 15 à 80 cts.
CEINTURES de Laine, de 40 à 50 cts., Mitaines en Kid, de 60 à 80 cts.
CHEMISES de Laine, de 75 cts. à \$1.25.
WATER-PROOFS de tout prix.
Et une foule d'autres articles d'une description trop étendue pour cette annonce, et que peut remplacer plus avantageusement une visite à l'établissement du soussigné.

C. H. LORD.
Sorel, 6 novembre 1874.—2m.

AVIS.
Nous, soussignés, nommons J. H. Wright et Sorrel, notre agent pour la vente de la véritable Machine à Coudre de Wheeler et Wilson laquelle est supérieure sous tous les rapports à toutes les autres espèces de Machines à Coudre.
S. B. SCOTT & Co.
N. B.—J. H. Wright est agent pour la vente de Machines à Coudre de tous genres.
Sorel, 6 décembre 1874.—1an.

CIERGES!!! CIERGES!!!
500 livres de cierges de 8, 12, 16 et 20 à la livre, à vendre par soumission pour 60 cts. la livre.
Wm. KELLY,
PLAQUE DU MARCHÉ, SOREL.
7 Sept. 1874.—1an.

CHAUSSURES!

DE TOUTES SORTES
A très-bon marché.

Le soussigné a l'honneur d'informer le public de Sorrel et des paroisses environnantes, qu'il vient de recevoir son assortiment de
CHAUSSURES D'AUTOMNE ET D'HIVER,
Consistant en :
CONGRÈS, BOTTES, SOULIERS,
PANTOUFFLES, CLAQUES, PADESSUS, etc., pour Hommes, Femmes et Enfants.

Toutes ces Chaussures ayant été achetées argent comptant, peuvent être vendues à des prix qui défient toute compétition.
Le soussigné est ainsi agent pour les célèbres moulins à Coudre de Howe, qui ne sont surpassés par aucun autre moulin. Les prix sont très-moindres.
Une visite est respectueusement sollicitée au Magasin de

FELIX PLOUF,
No. 18, Rue Augusta,
EN FACE DU MARCHÉ,
SOREL.
3 Novem. 1874.

ALMANACH
Agricole, Commercial et Historique
POUR
1875,

En vente à la librairie de la Gazette de Sorrel.

En gros et en détail.

Aussi :

CALENDRIER
POUR
1875.
Sorel, 31 oct. 1874.

Le Grand Remède pour les Femmes!

PILULES PÉRIODIQUES DE MOSES.
Cetle médecine bien connue n'est pas une imposition, mais un sûr remède pour les maladies auxquelles les femmes sont sujettes, qu'elle qu'en soit la cause; et bien que ce soit un remède puissant, il ne contient rien qui puisse nuire à la constitution.
Dans tous les cas d'infections nerveuses, ou spasmes, douleurs dans le dos, fatigues après un exercice léger, palpitation du cœur, hystérie, ces pilules effectuent la guérison quand tous les autres moyens auront manqué. Elles ne contiennent pas de fer, calomel, antimoine, ou rien de nuisible au tempérament.
Il y a des directions complètes dans la brochure qui entoure chaque paquet et que l'on doit conserver avec soin.
Pour les détails, obtenir un prospectus de l'agent, qui le donne gratis.

JOB MOSES, seul propriétaire.
Si 122 centes pour les frais de poste adressés à Northrop & Lyman, Toronto, Ont., agents généraux pour la Péninsule, vous voudront une bouteille contenant plus de 50 pilules, par le retour de la maille.
En vente par T. J. Tuck et J. R. McLean, chimistes et droguistes, Sheelookoo; J. W. Gamsby, Huntingville; A. H. Moore, Magog; H. J. Brown, Windsor Mills; et C. Smith, Johnville.

ELECTRICITE.
Huile Electrique de Thomas, valant dix fois son poids en or. La douleur ne peut durer qu'un instant, et c'est la seule médecine la moins coûteuse qui ait jamais été faite. Une dose guérit le mal de gorge ordinaire. Une bouteille à guérir la bronchite. Une valeur de 50 centes agit sur un ancien rhume. Il guérit positivement le catarrhe, l'asthme et le croup. Une valeur de 50 centes agit sur un mal de dos de quelques-unes des nombreuses lettres qui ont été reçues de différentes parties du Canada, lesquelles suffiront, nous pensons, pour satisfaire plus ou moins ceux qui ont fait usage.—J. Belford, Thamesville, écrit: "Envoyez-moi un nouvel approvisionnement d'Huile Electrique; je n'en ai plus qu'une bouteille; je n'ai jamais rien vu se vendre aussi bien et donner autant de satisfaction générale."—J. Thompson, Wolford, écrit: "Envoyez-moi un autre approvisionnement d'Huile Electrique; j'ai tout vendu ce que j'avais; rien ne se vend mieux que cet article."—Miller & Reed, Unionville, P. Q., écrivent: "L'Huile Electrique acquiert une grande réputation ici et est demandée tous les jours; envoyez-nous en un nouvel approvisionnement sans délai."—Lemoine, Gibb & Co., de Buckingham, P. Q., écrivent: "Envoyez-nous une grosse d'Huile Electrique; nous trouvons qu'elle se vend bien."
En vente à Sorrel à la Pharmacie de Bruneau & Sylvester.
Sorel, 4 Nov. 1874.—1an.

Poésie.

ET ROMO FACTUS EST.

Il apparut enfin, — C'est sur une chaudière
Que la flamme d'en haut, la divine lumière,
Temba des cieux brillants;
Et c'était lui, cet homme, cet être merveilleux,
Après qui soupirent la terre et la vieillesse.
De ses quatre mille ans.

C'était lui, lui l'espoir des sages, des prophètes,
Dans toutes leurs douleurs et dans toutes leurs joies,
Lui, le prince des rois,
Lui qui devait porter, pour nos maux, pour nos crimes,
Sa tête rayonnante, et ses deux mains sublimes
Aux deux bras d'une croix.

Vient-il? c'était la foule à chaque anneau nouvelle;
Et son regard tendu vers la sphère immortelle
L'interrogeait en vain;
Mais tous la saluaient la voûte encore déserte,
Et chaque siècle, au sein de sa fosse entrouverte,
Murmurait: C'est demain!

C'est demain que luira l'éclatante aurore!
— Et les âmes passant sans s'arrêter encore,
Une nuit cependant,
Nuit où les cieux lancient une lumière étrange,
L'éclair devient le jour, et le pied d'un archange
Fendit l'espace ardent.

Il est né! dit-il au plus haut de la nue.
Et la terre, à ce mot qui percut l'échelle,
La terre chancela;
Et du fond de leur tombe, accourus pour entendre,
Tous les vieux siècles morts saourent leur cendre.

En criant: Le voilà!
E. Tenquary.

AUX CULTIVATEURS.

VACHES RUEUSES.

Ce qui suit a été traduit du Canada Farmer pour la Gazette des Campagnes:
C'est là peut-être une des choses les plus ennuyeuses et désagréables sur une ferme, et à laquelle il est impossible de remédier. La sévérité et les coups sont plus qu'inutiles, car ce n'est pas seulement le lait qui est endommagé à l'animal, mais aussi au lait. Si une vache ne se laisse pas d'ailleurs de bonnes qualités pour contrebalancer sa mauvaise habitude, vendez-la ou engraissez-la, mais ne la battez et ne la maltraitez jamais. C'est une "habitude" et on ne peut rien y faire. Si la douleur n'y peut rien, la dureté ne réussira pas mieux. Nous avons eu en différents temps des vaches des plus invétérées, et celui qui écrit ces lignes les a traitées pendant plusieurs années. Nous avons essayé les coups, en passant même une corde sur le dos, et toute autre espèce de sévérité, sans succès.

Une des vaches (la plus ruée de toutes) avait un prouge pour le lait. Après avoir fait son veau, elle nous donnait pendant plusieurs semaines une telle quantité de lait que le dire nous exposerait à être accusés d'exagération. Si elle n'était pas atteinte, elle donnait un sein plein de lait, et aussitôt qu'on avait fini de la traire, elle levait le pied, le mettait dans le seau et envoyait voler le lait bien loin. Si elle était de bonne humeur, elle ne faisait que mettre son pied dans le seau, mais elle ne voulait plus l'élever et ainsi tout le lait se trouvait gâté. Il était inutile de lui attacher les pieds de derrière, elle était trop agile pour être domptée de la sorte; il fallait lui attacher le pied avec un nœud coulant à un bout de la corde, et l'autre bout solidement, de manière qu'elle ne pût entendre le seau; de la sorte elle se sentait vaincue, et en l'attachant pour qu'elle ne pût reculer, le lait était hors de danger. Elle essayait cependant presque toujours de ruer, mais jamais avant que le pis ne fût ni égoûté. Nous la gardâmes plusieurs années et jamais personne n'eut un animal plus profitable pour le lait.

Quelquefois il lui arrivait de se bien conduire, mais si on négligeait de lui remettre la corde, sa vicieuse habitude reparaitrait et le lait se trouvait de nouveau perdu. Elle avait été tant battue pour ses ruées avant que nous l'eussions, qu'elle était devenue maligne; mais après quelque temps et quand elle ne fut plus traitée avec sévérité elle devint aussi douce que les autres, excepté lorsque le temps de la traire était arrivé; nous étions toujours si convaincu que cette habitude était héréditaire, que nous n'élevâmes aucun de ses veaux lors même que nous

la savions si bonne laitière. C'étaient en effet de beaux veaux; à six semaines ils pesaient de 30 à 40 lbs. le quartier, et la viande en était aussi grasse qu'elle pouvait l'être. Nous avons eu bien d'autres vaches ruées, mais après les avoir connues nous ne les battîmes jamais, et nous les attachâmes comme nous l'avons dit plus haut.—Canada Farmer.

Obseques de R. P. de Pontevoy.

Les obseques du R. P. de Pontevoy ont eu lieu le 30 novembre, au milieu d'un concours de fidèles que la grande église du Gesù pouvait à peine contenir.

Le cercueil, recouvert de la barrette, du surplis et de l'étole du religieux et du prêtre, était déposé dans la grande nef.

Les Pères de la Compagnie des diverses maisons de Paris et des maisons des départements les plus voisins entouraient le catafalque, et, divisés en deux chœurs, ont commencé des huit heures du matin la récitation des matines et des laudes.

Les religieux des divers ordres anciens et des nouveaux instituts établis à Paris, étaient dans les rangs des Pères de la Compagnie ou remplissaient le chœur: carmes, capucins, dominicains, barnabites, oratoriens, supérieurs, lazariens, Pères des missions étrangères, passionistes, associationnistes, Pères de Notre-Dame de Sion et du Saint-Sacrement, frères de Saint-Vincent de Paul, frères de Saint-Jean de Dieu et des Ecoles chrétiennes.

Un grand nombre de prêtres séculiers étaient mêlés à cette couronne de religieux, les vicaires généraux de Paris, des membres du chapitre métropolitain, M. le curé de la Madeleine, M. le curé de Saint-François-Xavier, celui de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle et plusieurs autres curés de Paris ou de la banlieue. Les diverses œuvres de charité et de zèle, celles des cercles catholiques et des conférences de Saint-Vincent de Paul, les zouaves pontificaux étaient dans l'assistance. Les tourières des divers ordres y représentaient les communautés cloîtrées de femmes; et toutes les congrégations de charité de Paris avaient apporté leur tribut de prières à celui qui avait toujours été pour toutes un ami, et pour beaucoup d'entre elles un conseiller. Nous avons distingué le modeste habit des Petites-Sœurs des Pauvres, qui ont toujours eu un droit tout particulier aux conseils du vénérable défunt, étonnement lui par une ancienne et vive affection à son compatriote, leur généreux fondateur.

L'officiant, auquel assistaient Mgr. l'évêque de Poitiers et un vénérable et célèbre évêque missionnaire, Mgr. Verroles, vicaire apostolique de la Mandchourie, était présidé par le T. R. P. Provincial, qui a célébré la sainte messe.

S. Em. le cardinal archevêque de Paris désirait faire lui-même la cérémonie funèbre du P. de Pontevoy. Empêché par le sacre de Mgr. Joiret, qui avait lieu à la même heure, il s'y est fait représenter par deux de ses grands vicaires: MM. Jourdain et Caron.

L'absoute a été donnée par Mgr. l'évêque de Poitiers. Un corbillard — le corbillard des pauvres — a reçu le cercueil tout couvert de fleurs par la pitié des fidèles; et un immense cortège, composé de religieux, de prêtres et d'un nombre infini de fidèles, malgré la pluie, a suivi le corps jusqu'au cimetière du Montparnasse, où la Compagnie de Jésus possède un caveau.

Le T. R. P. Provincial, en habits sacerdotaux, précédait le corbillard, et il a récité au cimetière les dernières prières et donné la dernière absoute.

Procès de M. d'Arnim.

Audience du 19 décembre.—Prononcé du Jugement.—Détails.

(Traduit pour le N.-Monde.)

L'audience est ouverte à quatre heures de l'après-midi pour le prononcé du jugement. L'auditoire, composé en majeure partie de Parisiens de Berlin, est des plus nombreux. Malgré une tempête accompagnée de neige, la foule stationne à l'extérieur dans la Molkenmarkt.

Le président annonce que l'audience est ouverte et ordonne la comparution de M. d'Arnim. Les mémoires du compte demandent qu'il soit dispensé de se rendre au tribunal; le président passe outre et envoie des agents au domicile de M. d'Arnim, dans l'Artenplatz, avec ordre de le sommer de comparaître en personne.

A cinq heures, M. d'Arnim entre dans la salle d'audience en s'appuyant sur le bras de son fils; le compte paraît très-pâle et préoccupé. A son entrée, l'auditoire se lève, l'accueille avec sympathie, et se tient debout jusqu'à ce que le président dise de s'asseoir.

Alors, au milieu d'un profond silence, un des juges donne lecture des considérants du jugement, lesquels forment vingt-quatre pages lithographiées.

Le télégraphe nous a fait connaître sommairement ces considérants: il est donc superflu d'y revenir; nous voici le texte de la condamnation: "En conséquence, au nom du roi, nous déclarons l'accusé non coupable de détournement ou de délit, mais coupable d'une offense contre l'ordre public, et le condamnons, pour ce dernier chef, aux frais de la procédure et à six mois, moins le temps d'emprisonnement qu'il a déjà subi."

Le jugement a été prononcé en silence complet, il n'y a eu aucune manifestation, quoiqu'on s'y attendit. L'impression est que ce jugement équivaut à un acquiescement.

Le compte d'Arnim est sorti du tribunal par une porte réservée, évitant ainsi les regards du public.
Un délai de six semaines a été accordé à M. d'Arnim pour se constituer prisonnier. Dans l'intervalle, les mesures de surveillance auxquelles il était soumis sont suspendues, et le compte peut aller et venir en toute liberté.

Mémoire à Madrid.

On écrit de Madrid au Journal de Genève:
On est ici sous le coup de l'assassinat de la veuve du général Pierrad.

Mme. veuve Pierrad, née comtesse de Lirajo, appartenant à la grande espagnole, vivait seule à peu près depuis la mort de son mari, n'ayant à son service qu'une femme de ménage qui, après avoir fait l'ouvrage de la maison, se retirait chez elle, pour revenir le matin vers 9 heures. Cette femme de ménage est une veuve qui avait hâte le temps de son veuvage.

Quant à Mme Pierrad, depuis la mort de son mari, son caractère s'était fortifié, et les domestiques ne restaient guère longtemps à son service, car elle allait même jusqu'à les frapper.

"Au premier coup qu'elle m'a donné, avait dit maintes fois la femme de ménage à sa propre fille, je lui donne autant de coups de couteau qu'il lui reste de cheveux."

Or, le 12, vers 7 heures du soir, la sœur du général défunt vint faire une visite à sa belle-sœur. Elle frappa, frappa encore; enfin une vieille ménagère apparut au gâchet; c'est la femme de ménage.

"Madame votre belle-sœur n'y est pas; elle est au calé." La dame insiste pour entrer. La vieille s'y refuse, en disant, cette fois-ci, que sa maîtresse était allée dîner à l'hôtel des Quatre Nations.

Cette contradiction inspire des soupçons à dona Teresa. Au lieu de se retirer, elle s'assied sur le palier et attend le retour de sa belle-sœur. Une demi-heure, trois quarts d'heure s'écoulaient; Mme Pierrad ne paraît point. En même temps des bruits étranges se font entendre dans son appartement, dans lequel on semble bouleverser les meubles. Alors elle descend et prie le portier d'aller chercher l'escalier du quartier; un crieur de journaux passe et court chercher l'autorité.

Quelques instants après, l'alcôve et un juge appuyés du sergent de ville, forcent la porte et sur le lit trouvent la générale raide morte; mais le cadavre était encore chaud. Elle avait encore son voile et la main gauche gantée. Les assassins l'avaient frappée d'abord d'un instrument contondant (le pilon du mortier); puis au moyen d'un couteau elle avait ouvert le larynx. L'assassinat avait dû se commettre dans le corridor qui de la porte du

trée conduit au salon, car il y avait un long espace fraîchement lavé.

Mlle. Pierrad assura avoir vu en remontant deux femmes se jeter dans un appartement inhabité, situé en face de celui de sa belle-sœur. On ouvre l'appartement et, après bien des recherches, l'on trouve enfin dans un cabinet secret la femme de ménage et la portière, avec leurs robes fraîchement lavées et toutes ruisselantes d'eau.

On a constaté la disparition de 40,000 duros tant en argent qu'en bijoux, car Mme. veuve Pierrad était fort riche.

Les deux coupables ont fait des aveux complets, mais les détails et les circonstances du meurtre n'ont pas encore été livrés à la publicité.

Le portier, que tout fait présumer complice de ce forfait, était depuis vingt-cinq ans employé dans la maison, et jouissait de la confiance et de l'estime de tout le quartier.

Il n'en était pas de même de sa femme, qui avait déjà eu maille à partir avec la justice pour certains coups de couteau donnés dans un instant d'emportement. Mais, grâce à l'influence du marquis de Santa Cruz, cette affaire avait été étouffée.

Anecdote.

Curieuse historiette du Français sur le duc de Norfolk, un des plus riches et des plus généreux seigneurs de l'aristocratie anglaise.

Il y a quelques jours un individu, qui avait autrefois fait partie du corps des volontaires dont le duc est capitaine, lui adressa une lettre dans laquelle il le suppliait de venir à son secours, au milieu des circonstances pénibles où l'avait jeté une catastrophe imprévue. Le duc, ne prenant conseil que de sa charité et croyant avoir affaire à quelque malheureux frappé d'un revers de fortune et emprisonné pour dettes, lui fit parvenir un chèque de 125 fr. et n'y pensa plus.

Deux jours après, son agent, causant avec lui de l'état de ses domaines, lui dit qu'il avait été obligé à la longue et bien malgré lui, de faire poursuivre un braconnier notoire qu'il avait surpris, dans Arundel Park, occupé à chasser le faisan. "Qui est-ce?" demanda le duc.—Son nom est Sharp, répondit l'agent.—Ah! vraiment, reprit le duc; c'est là sans doute le même individu qui m'a écrit dernièrement, qu'il était dans la peine, et à qui j'ai envoyé 5 livres."

En effet, si l'homme en question se trouvait dans la peine, c'était pour avoir braconné sur les propriétés du duc, et c'est ce dernier qui, sans le savoir, lui avait fourni de quoi payer l'amende à laquelle il avait été condamné. Le supplicant a disparu d'Arundel et on ne l'a plus revu depuis.

Vol à trois.

La semaine dernière, un vol adroit et audacieux en même temps a eu lieu à New-Haven, dont les détails nous sont donnés par un ami.

L'homme de police Badger était de guet comme à l'ordinaire; en parcourant Jessoy street, vers minuit, il remarqua une lumière dans l'orbiterie de Drayton et Foggs, et alla frapper à la porte.
"Est-ce vous, police?" dit une voix du dedans.
"Oui," répondit Badger.
"Bien—c'est moi—all right; il fait passablement froid, n'est-ce pas?"
"Oui."
Je pensais.—J'étais justement à arranger le feu—Bonsoir."
Badger répondit: "Bonsoir," et continua son chemin.
Une heure après, en passant devant le magasin, il vit encore la lumière, et croyant que tout n'était pas bien, il se mit à frapper à coups redoublés à la porte.
"Hok! dit la voix au dedans, est-ce vous, police?"
"Oui."
"All right. Est-ce que vous ne voulez pas entrer vous chauffer? Ce ne sera rien d'entrer pour quelques minutes."
La porte s'ouvrit et Badger entra, et trouva que l'homme du dedans paraissait être un vrai gentilhomme, et portait un surtout de toile.
"Approchez du poêle, poêle dit-il.—Excusez-moi un instant."
L'homme prit une chaudière rent-

pile de cendres et descendit à la cave pour la vider, et quand il revint, il se frotta les mains joyeusement et dit avec un fin sourire :

"Il fait froid, n'est-ce pas?" "Oui." "Froid dehors et tranquille dedans. (Un autre sourire.) Des marchandises nouvelles pour le printemps, et on est obligé de se tenir les yeux ouverts. Ouvrage ennuyeux que d'être obligé de guster toute la nuit. Mais je trouve un peu de confort en ceci. Ne voulez-vous pas m'aider un peu dans ma tâche? Vous verrez que c'est du bon."

Badger en prit, et ayant essayé ses lèvres et s'étant réchauffé les doigts encore une fois, il laissa le magasin et continua sa marche, étant bien sûr que tout allait bien au magasin de Drayton et Foggs. Mais le lendemain arriva de nouvelles révélations. Des bijouteries avaient été volées durant la nuit précédente pour une valeur d'à peu près \$6,000, et quoique l'homme de police Badger ait le portrait du voleur photographié dans sa mémoire, le coquin adroit n'a pas encore été arrêté. L'Avenir National.

Aux retardataires.

Nous sommes obligé d'avertir tous ceux qui nous sont endettés depuis une année ou plus soit pour abonnement, annonces, imprimés, reliure ou librairie, que leurs comptes seront mis entre les mains d'un avocat pour collection, s'ils ne s'acquittent pas d'ici au 15 janvier 1875.

Ce système de crédits interminables peut ruiner le meilleur établissement. Nos fournisseurs ne nous donnent que 3 ou 4 mois de crédit, de sorte que, en donnant un an, nous faisons tout ce qu'il nous est possible de faire. Et il faut se rappeler que nous payons les salaires et beaucoup d'autres choses comptant, de sorte que nous sommes obligés de mettre l'avis ci-dessus en force.

Nous espérons toutefois que tous seront assez raisonnables pour éviter le désagrément mutuel d'avoir recours à un avocat, pour régler de si petites et de si justes réclamations. Nos agents voudront bien agir en conséquence. Là où nous n'avons pas d'agent, on pourra nous adresser ce qui nous est dû par la malle. Venant de partout, ça sera d'agréables étrennes.

Nos remerciements à ceux qui se sont déjà acquittés.

La Gazette de Sorel Mardi, 29 Décembre 1874.

Un emprunt inexplicable.

La joie intense manifestée par les organes de l'ex-ministère provincial, à propos de l'emprunt effectué à Londres par l'Hon. M. Robertson, méritait déjà de se trouver en larmes. Le discours du trône ayant annoncé pompeusement l'existence d'un surplus de près d'un million dans le trésor public, naturellement on se demanda pourquoi des gens si riches empruntaient?

Le 11 décembre, M. Bellingham félicita d'adopter par la Législature une adresse de félicitation à Son Excellence les renseignements suivants :

"10. Un état des montants des bons provinciaux vendus par suite d'un avis donné par le Times, de Londres, le 4 juillet 1874, et qui porte la signature de J. Robertson, trésorier de la province de Québec," offrant de vendre pour £800,000 sterling de bons de cette province.

"20. Quel a été le montant réalisé par la vente de ces bons, déduction faite de l'intérêt, du courtage, de la commission et des autres dépenses y relatives?"

"30. Quelle portion du surplus de \$919,092, mentionné dans cet avis, était disponible pour les usages de cette province, quand l'emprunt a été contracté?"

"40. Quel intérêt paient les banques où sont déposés ces \$919,092; quelle portion de cette somme reste encore au crédit de la province; et à quel taux d'intérêt est-elle déposée?"

"50. Quelle portion du produit du dit emprunt de £800,000 sterling est dépensée; quelle portion est en dépôt à intérêt, dans quelles banques et à quel taux d'intérêt?"

"60. Quel montant a été payé aux compagnies de chemin de fer de cette province, par qui le dit emprunt de £800,000 sterling a été négocié et quel montant chaque compagnie a reçu?"

"70. Qui ont été chargés de négocier cet emprunt à Londres?"

Voici maintenant ce qui est constaté dans l'état qui a été produit en réponse à cette adresse :

Table with financial data: Montant de bons de la province de Québec, émis sous l'autorité de l'acte 37 Vict., chap. 2, vendus par l'hon. Trésorier, à Londres, juillet 1874. £500,000 stg. Montant reçu par lettres de change, tirées sur Londres, comme résultats de la vente des dits bons, £500,000 sterling..... \$2,307,961.60

Table with financial data: Montant du surplus du revenu de la province de Québec, au 30 juin 1873. 919,092.71. Balance en mains le 15 décembre 1874.. \$3,137,890 18

Table with financial data: Montants payés à des compagnies de chemins de fer sur les produits de bons provinciaux vendus: A la compagnie du chemin de fer South Eastern... \$ 38,700 00

Table with financial data: Montant reçu comme produits des bons provinciaux pour £500,000 sterling vendus..... \$2,307,961 69

Table with financial data: Balance en mains... \$2,104,761 69. Déposé dans les banques suivantes en compte ouvert portant intérêt à 5 par cent, savoir:

Table with financial data: Banque de Montréal..... \$1,091,295 02. La banque Jacques Cartier 486,666 67

Ces intéressants détails ayant piqué au suprême degré l'intérêt de la Chambre, M. Bellingham a de suite donné avis que, le premier jour que la Chambre s'assemblera, après l'ajournement, il proposera qu'elle prenne en considération :

"10. S'il était nécessaire de faire un emprunt de £800,000 sterling, sur le marché de Londres, quand, en vertu des dispositions de l'acte pour venir en aide aux chemins de fer, 1874, le gouvernement pouvait payer les subsides accordés aux chemins de fer en bons, et qu'il avait à sa disposition une somme plus considérable déposée dans différentes banques, en Canada, comme surplus de revenu (c'est-à-dire, la somme de \$919,092.00) qu'il ne fallait pour payer les subsides accordés aux compagnies de chemins de fer.

"20. Qu'il aurait été plus avantageux aux compagnies auxquelles des subsides avaient été accordés, que le gouvernement leur en eût payé le montant en bons au pair, au lieu d'argent comptant au taux de 95 centos par piastre.

"30. Que si le gouvernement eût payé les subsides accordés aux compagnies de chemins de fer en bons au lieu d'argent comptant, la province n'aurait pas supporté une perte de \$200,000, ou cinq pour cent sur la somme de £800,000 sterling.

"40. Que les compagnies de chemins de fer auxquelles on a accordé des subsides, n'auraient eu aucun avantage à vendre des bons de la province au-dessous du prix du marché, que les porteurs actuels de bons en vertu de l'emprunt de £800,000 sterling, peuvent vendre ces bons au prix qu'il leur plaira d'accepter.

"50. Que considérant que près d'un million de piastres de surplus de revenu non employé était à la disposition du gouvernement, quand un emprunt de £800,000 fut contracté, pour lequel la province paye un intérêt de £55,5 par £100,—et que tous l'opération d'un fonds d'amortissement cette province devra supporter une perte, en intérêt, égale à l'intérêt d'une année sur les £800,000, avant que l'emprunt soit remboursé, il est évident que cette province encourra une perte de \$400,000 en conséquence de cet emprunt."

Les mauvaises langues ajoutent même que M. Robertson, notre trésorier légendaire, aurait contracté son emprunt sans y avoir été autorisé par ses collègues, et même en désobéissance formelle à leur refus d'accéder à la transaction, après avoir demandé par un télégramme l'autorité de l'accomplir!

Selon toutes les apparences, il doit y avoir encore dans cette célèbre transaction quelque anguille sous roche, et s'il fallait, par malheur, que l'homme aux mains nettes, qui a si miraculeusement échappé au grand désastre des Tanneries, s'y fût tant soit peu sali les doigts, ce sera encore un nouveau sujet d'embarras pour ce pauvre M.

de Boucheville, qui en a pourtant bien assez déjà sur les bras!

J. B. BROUSSEAU.

La fête de Noël.

Cette fête se revivait jamais sur le Cycle liturgique sans provoquer dans tous les cœurs catholiques une vive allégresse. Le jour de la Naissance du Sauveur ouvre, en effet, la série des mystères du salut: voilà pourquoi, les esprits célestes ont chanté Gloire à Dieu et Paix aux hommes de bonne volonté. Mais à la joie que fait maître l'annonce de la bonne nouvelle, se mêlent l'adoration, la reconnaissance et l'amour: l'adoration envers l'Emmanuel qui habite maintenant parmi les hommes, la reconnaissance pour un grand bienfait, l'amour en retour de l'amour infini d'un Dieu. Et ces sentiments, les plus élevés de tous, combien ils ressortent des chants et des cérémonies de l'Eglise! C'est donc en union avec l'Eglise qu'il faut adorer, prier, rendre grâces aux pieds du Seigneur qui vient de naître: Adeste, fideles.

Nous ne croyons pas nous tromper en disant que la fête de Noël est saluée aussi joyeusement à Sorel qu'elle y est impatiemment attendue. Chaque année, le lieu saint peut à peine contenir l'assistance, tant à la messe de minuit qu'à celle du jour, et ce spectacle est vraiment édifiant, car il démontre que l'esprit de foi anime encore notre population. Puisse-t-il en être toujours ainsi! Cette année, la même foule recueillie se pressait dans le temple, devant les autels richement ornés, près de la Crèche étincelante de la lumière des cierges, lorsque l'office de nuit commença. M. le grand-vicaire Millier offrit l'auguste sacrifice, assisté comme diacre et sous diacre de MM. St. Louis et Côté, ecclésiastiques, et toutes les pompes du culte de se déployer alors pour l'élévation des cœurs pieux. A la communion, un bon nombre de fidèles s'approchèrent de la sainte Table. Pendant la messe, le chant n'a cessé de se faire entendre qu'au moment le plus solennel, celui de l'élévation. Le chœur de l'orgue, habilement dirigé par l'organiste, M. Gariépy, a concouru, pour une bonne part, à relever l'éclat de la solennité. D'abord, le Kyrie, le Gloria, le Sanctus et l'Agnus, de Winter, sont des morceaux absolument nouveaux sous le rapport de la musique, et qui n'ont été si fréquemment entendus qu'au prix de répétitions fréquentes et de sacrifices de toutes sortes. Ensuite, ces chants si beaux, Noël et Bethléem, suppléant amplement au mérite de la nouveauté par des qualités plus précieuses. De fait, il est difficile de rien faire entendre qui soit plus en harmonie avec la fête de Noël. Ainsi que la Pastorale, qu'on a cru devoir retrancher cette année, Noël et Bethléem sont toujours à la hauteur de la circonstance. Plusieurs cantiques ont aussi été chantés pendant la communion et à la messe de l'aurore. M. Gariépy et le chœur ont certainement droit à tous nos éloges. A propos, qu'il nous soit permis d'observer que l'organiste de Sorel serait en droit d'exiger une rémunération proportionnée à ses services communs. En l'obtenant, il serait naturellement mieux disposé qu'il ne l'est déjà, à prêter tout son concours dans les occasions où l'on fait au chant et à la musique sa créa une si large place.

Le chant, à peu de chose près, fut le même à l'office du jour. Cette fois? le Révd. M. Bernard officiait, assisté des mêmes MM. comme diacre et sous-diacre. Le Révd. M. Dupré, qui fit l'instruction, a su s'inspirer de son sujet; les paroles que le prédicateur avait prises pour texte: Omnis caro vilebit salutare Dei, lui ont fourni des développements inattendus, et il a été parfois vraiment éloquent. A la suite des vêpres, un salut solennel a dignement terminé la sainte journée. Heureux ceux qui profiteront des enseignements qu'elle inspire d'elle-même, et que les paroles de la Liturgie ne font que mieux concevoir! Ils méritent de goûter cette paix qu'ont évangélisée les anges, et qui remplit le cœur de l'Épouse durant le Temps de Noël.

Mémorial nécrologique.

M. ETIENNE PARENT.

Nous reproduisons du Courrier d'Outaouais du 22 :

La maladie de M. Parent a été connue depuis un mois par l'entremise de la presse, et sa mort, arrivée ce matin, à dix heures et trois quarts, ne surprendra personne. Le Canada perd en lui l'un des types les plus complets du canadien de l'ancien temps, et à la fois l'un de ses illustrations littéraires les plus honorables.

Retraçons brièvement sa vie. Né le 2 mai 1801, à Beauport, près Québec, il suivit les petites écoles de la ville dès qu'il fut en âge de s'y rendre, et plus tard, en 1814, son père l'envoya au Collège de Nicolet, où il commença à se distinguer par son talent de poète et son amour des études sérieuses. Retourné à Québec vers 1817, il entra au Séminaire et y brilla à côté de son ami, A. N. Morin, doué comme lui du don de manier la plume. L'un et l'autre collaboraient au Canadien, petit journal fondé pour défendre la cause des Canadiens contre les empiétements et les abus de l'oligarchie britannique. Morin passa bientôt à la rédaction, mais il n'y resta pas longtemps, parce qu'il eut à rendre à Montréal pour y faire son droit. Parent le remplaça. La carrière de celui dont nous nous occupons devint dès lors des plus actives, et ses étonnantes facultés de penser et d'écrire lui rendirent, tout jeune qu'il était, l'un des chefs patriotes sur lesquels se fondait la confiance des Canadiens.

De 1820 à 1830 il écrivit, et contribua à tous les mouvements politiques du district de Québec, de manière à se placer au premier rang de nos défenseurs. C'est alors qu'il fonda le Canadien et plaça le journalisme français de ce pays sur un pied de force populaire, de science constitutionnelle et de modération pratique inconnues avant lui. On l'appelle le Nestor de la presse en Canada, et nous pensons que ce titre conviendrait non seulement le journalisme français, mais encore celui que le parti anglais de ce temps a été obligé d'adopter pour se défendre à son tour des coups que lui portait le Canadien.

La presse militante s'est personifiée dans M. Parent. Sans pour ni hésitation, il a abordé dans le vif les questions coloniales et les a résolues de telle sorte que, de nos jours, tout le système administratif dont nous nous féignons gloire n'est que l'application des idées que l'on retrouve en lisant le Canadien de 1831 à 1842.

Elu par le Sagenay à l'époque de l'Union, il siégea à Kingston et fit passer la loi qui met la langue française sur un pied d'égalité avec la langue anglaise. Bienôt cependant il dut abandonner la carrière parlementaire, car, devenu sourd à la suite de son emprisonnement de 1837-38, il lui était impossible de suivre les affaires en Chambre. Il se félicita de ne quitter le champ de bataille qu'après l'institution du gouvernement responsable, qu'il avait travaillé à établir depuis tant d'années. On le nomma greffier du Conseil Exécutif. Plus tard, en 1847, il prit la charge d'assistant-secrétaire provincial pour le Bas-Canada. C'est vers cette époque qu'il écrivit et prononça ces conférences sans rivales qui sont l'un des rares joyaux de notre jeune littérature. Gréneau, Ferland, Parent, morts tous trois, ont laissé des monuments impérissables, et ce sont en Europe les premiers noms que l'on prononce lorsqu'il y est fait mention du Canada.

Comme journaliste, M. Parent a créé le genre en ce pays. On a vanté la force et la justesse de son coup de plume. Frappant sur le mal et désignant le remède, il a examiné toute notre condition sociale, les besoins du pays en général et ceux des Canadiens-Français en particulier. Pour nous servir d'une expression usitée: tous les courants portaient. On l'a vu, après sa retraite de la presse, conseiller encore long temps ses amis, les ministres bas-canadiens, et jouer modestement un rôle que sans son infirmité il eût pu réclamer pour lui en plein soleil.

A la Confédération il devint sous-secrétaire d'Etat, charge qu'il remplit jusque vers le milieu de l'été 1872, où on le mit à sa pension. Depuis lors, il a baissé rapidement, mais la mort n'était pour lui que la fin d'une belle carrière, et il était préparé en chrétien fervent à passer dans un meilleur monde. Rien n'est comparable à la sérénité de ses derniers jours. Il est mort en recommandant à ses proches et à ses amis, de s'efforcer de mériter le calme si parfait qu'il possédait lui-même en présence de l'éternité.

Le commerce de la France avec le Canada.

Les présidents des Chambres de Commerce de France ont reçu de M. le ministre de l'Agriculture et du Commerce la dépêche suivante, relative aux ports du Canada: Paris, 26 novembre 1874.

Monsieur le président, M. le ministre des affaires étrangères a transmis au Département du Commerce une dépêche du consul de France à Québec, relative au mouvement restreint des bâtiments français dans les ports du Dominion.

Dans cette dépêche, notre consul appelle l'attention de l'Administration sur la différence qui existe entre les frais que les bâtiments ont à supporter dans le port de Québec, et ceux, beaucoup moins élevés, qui leur sont imposés dans les autres ports du Saint-Laurent. Il signale, en même temps, l'élévation des frais à Québec comme une des causes du peu de développement de notre commerce maritime dans le Dominion, et il indique quelques ports qui pourraient, à son avis, être fréquentés avec avantage par nos navires. Au nombre des ports cités par M. Chevalier, figure celui de l'Escoumains, situé sur la rive droite du St. Laurent. Conformément à la proposition de notre consul général à Québec, M. le ministre des affaires étrangères a décidé, dès le 30 septembre dernier, la création, sur ce point, d'une agence consulaire, non rétribuée, dont le titulaire est M. Barry.

En signalant, d'autre part, les difficultés que rencontrent les acheteurs de bois pour opérer leurs chargements, après le 1er ou le 15 octobre, en raison des accidents causés par les tempêtes d'automne, M. Chevalier pense qu'il y aurait avantage pour les navires à destination du St. Laurent et des ports de la Méditerranée, et du 10 au 15 du même mois, les autres ports français. Ces indications me paraissent de nature à intéresser les négociants et armateurs de votre circonscription; j'ai cru devoir, M. le président, les porter à votre connaissance à titre de renseignement.

Recevez, etc.

Né le ministre de l'Agriculture et du Commerce, GRIVARD.

Echos des Etats-Unis.

(Du Foyer Canadien.)

Il y a dans ce pays 847 filatures de coton, dont 658 dans les états du nord. L'année dernière, elles ont employé 1,277,417 balles de coton de 400 livres chacune en moyenne.

Le message du président Mahon.

M. Louis Veillot apprécie comme suit le message présidentiel dans l'Univers du 5 décembre: Le fond du message, c'est que le septennat est dans l'opinion arrêtée qu'il va au profit de tout le monde, que tout vit bien, que tout ira de mieux en mieux s'il continue de vivre, et que par conséquent

Notes Locales.

TEMPÉRATURE.— La température a changé du tout au tout depuis dimanche. Il est même tombé hier une pluie fine, qui a duré une partie de la journée.

Une séance académique à Rome.

Le correspondant romain du Journal de Québec lui communique ce qui suit à la date du 25 novembre: J'ai assisté, ce soir, à une séance solennelle à l'Académie des Arcades, qui a voulu célébrer la mémoire d'un de ses pasteurs, Mgr. de Mérole, en présence de son frère, M. le comte de Mérole. La foule des invités était telle que la grande salle du palais Altamps, siège de l'Académie, ne pouvait la contenir: elle se déversait dans la bibliothèque et les salons adjacents.

Après les discours, onze poètes académiciens ont célébré, en italien, en latin, en grec, les louanges du noble défunt; puis, un hymne de circonstance, mis en musique par le m. Sr. Pascucci, a été exécuté par un chœur de deux cents voix. Tout cela était très-beau, très attendrissant, très-digne des Mérole et très-digne de Rome. Le comte et la comtesse de Mérole y prirent demain matin; ils ont généreusement, noblement, pieusement assuré l'existence des ossements de leur frère.

Nouvelles religieuses.

Le Pape se porte bien et a donné plusieurs audiences, entre autres à Sa Grâce M. le duc de Norfolk et à ses vassaux. L'Unité catholique a fait déposer le 23 novembre aux pieds de Sa Sainteté, à l'occasion ou plutôt comme protestation contre l'outrage fait à sa souveraineté, une offrande de dix mille francs.

Par décret en date du 25 novembre, Mgr. Colet, évêque de Luçon, a été désigné pour l'archevêché de Tours, en remplacement de Mgr. Fruchaud. Mgr. Colet est né en 1806; il a été préconisé évêque de Luçon le 22 juillet 1861, et a pris possession de son siège en septembre de la même année.

Le total des sommes versées au secrétariat de l'Œuvre du Vœu national au Sacré-Cœur, à la date du 22 novembre, s'élevait à 1,718,187 francs 37 centimes.

Dans toute l'Allemagne, dit le Nouveau-Monde, les évêques sont emprisonnés, des prêtres, des religieux sont sous les verrous, d'autres sont traqués d'un arrondissement dans l'autre, d'autres exilés; les biens des églises vacantes confisqués, les paroissiens invités (sans résultat) à élire eux-mêmes leurs curés, les écoles catholiques supprimées. Et on appelle cette persécution: Une joyeuse guerre contre Rome.

Notes Locales.

REQUÊTE.— Nos concitoyens se sont empressés de couvrir de leurs signatures une requête qu'on les a priés de signer, aux fins de demander au gouverneur-général la grâce de Lépine et l'amnistie.

ORDINATION.— Samedi le 19 décembre, dans la chapelle du couvent des Sœurs Jésus-Marie, M. A. St. Louis, de Sorel, a été reçu diacre par Mgr. de St. Hyacinthe, assisté du Révd. M. Godard, curé de St. Hilaire, et des Révds. MM. Côté et Decelle.

TEMPÉRATURE.— La température a changé du tout au tout depuis dimanche. Il est même tombé hier une pluie fine, qui a duré une partie de la journée.

Nouvelles diverses.— Une nouvelle conversion vient d'avoir lieu à Lachine. Dimanche, le 23, M. C. A.

—Une pétition, couverte de plus de trois cent mille signatures, a été présentée au congrès, demandant la passation d'une loi pour établir une commission d'enquête sur le trafic des liqueurs fortes.

—Le Republic de New-York, journal quotidien des mieux rédigés, à la fondation duquel les propriétaires avaient consacré cinq cent mille piastres, vient de suspendre sa publication, ne pouvant pas équilibrer ses dépenses par ses recettes. La publication d'un grand journal en est venue aujourd'hui à coûter énormément cher.

—L'hotel Walker à Lyndonville, Vt., a été détruit par le feu avec hangars, établis, etc. Pertes: \$30,000.

—Les fermiers de South-Andover, Mass., et des environs se plaignent que les ours leur dévorent beaucoup de moutons. Un fermier en a eu 26 de dévorés pour sa part.

—Bon nombre d'hommes dans la destination à Great-Falls, N. H., travaillent pour 87 cts. par jour.

—Le docteur Melvin J. Hyde, d'Isle La Motte, Vt., décédé le 8 du courant, était un ancien chirurgien de l'armée américaine, un homme très honorable et très-estimé, converti au catholicisme, il y a trois ans, par Mgr. Rappe. Il laisse une femme et une fille converties aussi. Mlle. Hyde est au couvent de Notre-Dame, à St. Albans.

—Il vient de mourir à Smithfield, Pennsylvanie, le doyen des centenaires de l'Amérique du Nord, M. La Barre, âgé de 112 ans. Il avait connu Washington et Lafayette.

—Le 15 au matin, les manufacturiers de machineries et de clous de MM. Rogers à Ausable Forks, N. Y., ont été consumés par le feu. Pertes: \$125,000.

—La manufacture de soie de Leonard et Chapin à Hartford Conn., est devenue la proie des flammes mercredi. Pertes: \$200,000.

Deux cents personnes sont par là laissées sans emploi.

—Les marchandises sèches se vendent à meilleur marché à New York qu'elles n'ont été depuis 20 ans.

Transit de Venus.

Le 8 du courant, un phénomène assez rare, et qui autrefois avait l'effet d'effrayer les populations, se passait dans le ciel: le passage de la planète Venus sur le disque du soleil. C'est en Australie, à l'est de l'Asie, et particulièrement aux îles Sandvich et en Afrique, que ce fait si important pour l'astronomie, était visible. Tous les gouvernements civilisés se sont empressés d'envoyer, dans cet hémisphère lointain, des hommes de science y faire des observations, afin d'arriver à ces chiffres exacts sur la distance de la terre au soleil et sur la vitesse de la lumière à travers l'espace. Jusqu'aujourd'hui, nous n'avions que des moyens incertains pour arriver à la connaissance exacte de ces lois. Les lois de l'attraction, appliquées aux corps célestes, embrassent une trop grande étendue pour pouvoir arriver à des chiffres précis sur leur résultat, et seront tout à fait hypothétiques aussi longtemps qu'elles ne seront pas corroborées par des lois plus précises. Il en est de même de la vitesse de la lumière. Le calcul, basé d'après les observations que l'on a faites sur les satellites de Jupiter, était d'une nature trop générale pour ne pas laisser beaucoup à désirer. Les observations qui viennent d'être faites sur le passage de Venus au devant du soleil, facilitées comme elles le sont par la perfectionnement des instruments, auront donc ou devront avoir pour effet d'assurer des bases solides aux connaissances de notre système solaire.

Nécrologie.

Nous avons le regret d'annoncer le décès de Dame Henriette Moreau, épouse de H. Lionais, Ecuyer, de Montréal. Madame Lionais est morte subitement, d'une maladie de cœur, lundi le 21 du courant, à l'âge de 61 ans. Ses funérailles eurent lieu jeudi dernier, au milieu d'un grand concours de citoyens qui virent, par leur présence, rendre témoignage de la haute estime dont jouissait Madame Lionais pendant sa vie. Les porteurs étaient l'hon. juge Bédard, l'hon. O. S. Rodier, Messieurs C. A. Leblanc, O. Villeneuve, P. Jones et Victor Hudon.

Nous offrons nos plus vives sympathies à M. Lionais et son estimable famille, dans leur affliction.

Notes Locales.

REQUÊTE.— Nos concitoyens se sont empressés de couvrir de leurs signatures une requête qu'on les a priés de signer, aux fins de demander au gouverneur-général la grâce de Lépine et l'amnistie.

Notes Locales.

ORDINATION.— Samedi le 19 décembre, dans la chapelle du couvent des Sœurs Jésus-Marie, M. A. St. Louis, de Sorel, a été reçu diacre par Mgr. de St. Hyacinthe, assisté du Révd. M. Godard, curé de St. Hilaire, et des Révds. MM. Côté et Decelle.

Notes Locales.

TEMPÉRATURE.— La température a changé du tout au tout depuis dimanche. Il est même tombé hier une pluie fine, qui a duré une partie de la journée.

Nouvelles diverses.

—Une nouvelle conversion vient d'avoir lieu à Lachine. Dimanche, le 23, M. C. A.

Shepherd recevait le baptême des mains du Révérend M. Piché, curé de Lachine.

Un esprit d'entreprise, dit le Bien Public, paraît se développer dans la ville de Montréal, où les fonds semblent abonder, et les nouvelles compagnies industrielles qui se montent prouvent qu'enfin l'attention publique s'arrête sur l'industrie.

La Compagnie d'Orgues Smith, formée au capital de \$50,000, pour la fabrication des instruments de musique.

La Compagnie Wingate, formée au capital de \$50,000, pour la fabrication des produits chimiques, préparations médicales, etc.

La Compagnie de Manufacture de Montréal, au capital de \$100,000 pour la fabrication et la vente d'articles patentés.

Une association qui prendra le nom de Compagnie Canadienne pour l'éclairage du Gaz, demandera aussi son incorporation; son capital sera de \$300,000 en actions, et son but sera la production d'une lumière économique et sans danger pour les villes et les villages.

On a formé une compagnie pour construire un nouveau pont sur le St. Laurent à Montréal. M. Levesque est l'ingénieur de la compagnie. Ce pont sera divisé en deux parties: l'une de Montréal à l'île Ste. Hélène, l'autre de l'île à St. Lambert.

Variétés. "Une annonce." disait quelqu'un dans un moment de mauvaise humeur, "à la même effet que celui de mener les chevaux au bord de l'eau: on peut les conduire jusque-là, mais sans pouvoir les faire boire."

Entre bonnes amies: "Voyons, chère, dites-moi donc votre âge?" "Ma foi, chère, je l'ai oublié à force de chercher à devenir le vôtre!"

Vous devez aimer vos ennemis, dit un curé à un fermier un peu vindicatif, et ressentir de l'affection envers ceux qui vous font du mal.

MARCHÉ MONÉTAIRE. Or ouvert à 111 1/2 et fermé à 111 1/2. Greenbacks achetés de 10 1/2 à 0c et vendus de 10 1/2 à 0c.

MARCHE DE SOREL. CORRIGÉ PAR LE CLERU DU MARCHE POUR "La Gazette."

Table with 3 columns: Item, Price, and Unit. Includes items like Pois, Avoine, Sarrasin, Farine, etc.

NAISSANCE. En cette ville, le 27 du courant, la Dame de N. H. Geary, Ec., une fille.

CARTE DE REMERCIEMENTS. S. Fagnolo, Ec., Gérant de "La Compagnie d'Assurance des Cultivateurs et des Bâties Isolées du Canada, contre le feu."

Cher Monsieur, Confiant dans la solvabilité et l'honorabilité de la Compagnie dont vous êtes Gérant à Montréal, plus qu'en toute autre, parce que tous vos Directeurs sont des hommes avantagés par leur position de public canadien, j'ai eu à peu près un an, toutes mes affaires.

Ayant été visité par le feu ces jours derniers, j'ai eu la preuve que ma confiance avait été bien placée, par la manière dont il fut honorablement traité vos réclamations.

Je profite de la circonstance pour recommander la "Compagnie des Cultivateurs du Canada," à tous les cultivateurs, comme une compagnie sûre et digne de confiance, et j'espère que le public lui donnera l'encouragement qu'elle mérite sous tous rapports.

Votre tout dévoué, (Signé) MAXIME BRISSETTE.

P. S. M. Joseph Chalut est le seul Agent pour le Comté de Bertier. Berthier, 21 Nov. 1874.—1m.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, District de Richelieu. Cour Supérieure.

Le vingt-quatrième jour de décembre mil huit cent soixante et quatorze. Présent en chambre: P. HOU, T. J. J. Loranger, J. C. S.

En passe: P. Honorable Félix Geoffroy, Requéant.

Sur demande du Requéant: Il est ordonné que, par avertissement à être inséré dans la Gazette de Sorel, dans deux éditions de cette feuille, le dimanche prochain, à dix heures du matin, pour donner leur avis sur la dite requête et la nomination d'un curateur, à toutes personnes ayant intérêt en la dite société, comparassent par-devant l'honorable T. J. J. Loranger, juge de la Cour Supérieure, au palais de justice, en la ville de Sorel, le dix-neuvième jour de janvier prochain, à dix heures du matin, pour donner leur avis sur la dite requête et la nomination d'un curateur, à toutes personnes ayant intérêt en la dite société.

(Par ordre.) A. N. GOUTIN, P. C. S. Sorel, 29 Déc. 1874.—8ms.

Acte de Faillite de 1869. Dans l'affaire de LOUIS TRUDEAU, navigateur et commerçant de la ville de Sorel.

Le failli n'ayant fait cession de ses biens, les créanciers sont notifiés de s'assembler à son domicile, rue Provost, en la ville de Sorel, LUNDI, le ONZIÈME jour de JANVIER prochain, à dix heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires et pour nommer un syndic.

A. GERMAIN, Syndic Provisoire. Sorel, 22 Déc. 1874.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS. Dans l'affaire de LOUIS OCTAVE BOUCHER, commerçant et comptable, de la ville de Sorel.

Le failli m'a fait cession de ses biens et effets, et les créanciers sont notifiés de se réunir à la résidence et siège des affaires du Failli, en la paroisse de St. Zéphirin de Courval, le vingt-huitième jour de Décembre courant, à dix heures de l'après-midi, afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un syndic.

V. GLADU, Syndic Provisoire. St. François du Lac, 4 Déc. 1874.—6ms.

Acte de Faillite de 1869. Dans l'affaire de MICHEL JOYAL fils, commerçant de bois de la paroisse de St. Pie de Léglise.

Le failli m'a fait cession de ses biens et effets, et les créanciers sont notifiés de se réunir à la résidence et siège des affaires du Failli, en la paroisse de St. Zéphirin de Courval, le vingt-huitième jour de Décembre courant, à dix heures de l'après-midi, afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un syndic.

V. GLADU, Syndic Provisoire. St. François du Lac, 18 Nov. 1874.—6ms.

CHEMIN DE FER DE MONTREAL, CHAMBLY & SOREL. AVIS.

Application sera faite au Parlement de la Puissance, à sa prochaine session, aux fins d'obtenir le pouvoir de changer le nom corporatif de la "Compagnie du Chemin de Fer de Montréal, Chamblay & Sorel," en celui de "Compagnie du Chemin de Fer de Montréal, Portland & Boston," et d'être autorisé à émettre des Bons Consolidés, et pour d'autres fins.

N. A. SMITH, M. D., Secrétaire-Trésorier. Montréal, 23 novembre 1874.—2m.

NOTICE. Application will be made to the Dominion Parliament, at its next session, for power to change the corporate name of "The Montreal, Chamblay & Sorel Railway Company," to "Montreal, Portland & Boston Railway Company," and to authorise the issue of Consolidated Bonds, and for other purposes.

N. A. SMITH, M. D., Secretary and Treasurer. Montréal, November 23rd. 1874.—2m.

AVIS. L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal, Chamblay & Sorel, aura lieu au Bureau de la Compagnie, 225 rue St. Jacques, Montréal, MERCREDI, le 20ème jour de JANVIER 1875, à midi, pour l'élection des Directeurs de la dite Compagnie et pour d'autres fins.

N. A. SMITH, M. D., Secrétaire & Trésorier. Montréal, 14 Déc. 1874.

AVIS. Le soussigné achète l'avoine au plus haut prix payé à cette saison.

H.C. CHARLAND, Marchand. PRÈS DU MARCHE.—SOREL. Sorel, 6 Déc. 1874.—2m.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, District de Richelieu. Un terme on une session de la Cour du Banc de la Reine, tenant juridiction criminelle pour le district de Richelieu, sera tenu au Palais, de Justice, en la ville de Sorel, MERCREDI LE VINGTIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER PROCHAIN, À DIX HEURES DU MATIN.

Je donne en conséquence avis à tous ceux qui veulent agir contre les personnes détenues dans la Prison Commune de ce district, d'être là et alors présents pour agir contre eux en attendant qu'il sera juste, et je donne également avis à tous Juges de Paix, Coroners, Comptables et Officiers de Paix dans et pour le district susdit, de comparaître personnellement avec leurs indictements et autres documents, pour faire ce qu'ils leur différends charges doit être par eux fait.

P. GUEVREMONT, Sineur. Bureau du Shérif, Sorel, 21 Déc. 1874.

AVIS. Tous ceux qui doivent des comptes à la succession d'Edouard O'Heir, soit avertis pour éviter des frais d'avoir à régler sans délai avec ce dernier, à sa résidence ordinaire. C'est l'agent autorisé pour faire cette collection.

ED. O'HEIR, Pour JAMES O'HEIR. Sorel, 21 d. c. 1874.

Acte Concernant la Faillite de 1869. Dans l'affaire de JOSEPH RASCONY, commerçant, du village de St. Thomas de Pierreville.

Le failli susdit a déposé à mon bureau un acte de composition et de décharge, exécuté par ses créanciers, tel que requis par la loi, et à moins qu'opposition ne soit faite au dit acte de composition et de décharge dans les trois jours juridiques après la dernière insertion de cet avis, les trois jours expirant JEUDI le TRENTE-UNIÈME jour de DÉCEMBRE courant, j'agirai d'après les clauses et conditions du dit acte.

A. M. PERKINS, Syndic. Montréal, 10 Déc. 1874.

Acte de Faillite de 1869, ET SES AMENDEMENTS. Dans l'affaire de A. B. LAFRENIÈRE, horloger, bijoutier et commerçant de la ville de Sorel.

Je, Andrew B. Stewart, des cité et district de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations devant moi sous un mois, et sont par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, "Merchant's Exchange Building," dans la cité de Montréal, Jeudi, le vingt-unième jour de janvier prochain (1875), à trois heures de l'après-midi, pour l'examen public du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'y assister.

A. B. STEWART, Syndic. Montréal, 14 décembre 1874.

Acte de Faillite de 1869, ET SES AMENDEMENTS. Dans l'affaire de CYRILLE LECLAIRE, FAILLI.

Un bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'au VINGT-HUITIÈME jour de DÉCEMBRE courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

J. O. CHALUT, Syndic. Berthier, 10 Déc. 1874.—5ms.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE MONTREAL, CHAMBLY & SOREL. AVIS.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal, Chamblay & Sorel, aura lieu au Bureau de la Compagnie, 225 rue St. Jacques, Montréal, MERCREDI, le 20ème jour de JANVIER 1875, à midi, pour l'élection des Directeurs de la dite Compagnie et pour d'autres fins.

N. A. SMITH, M. D., Secrétaire & Trésorier. Montréal, 14 Déc. 1874.

AVIS. Le soussigné achète l'avoine au plus haut prix payé à cette saison.

H.C. CHARLAND, Marchand. PRÈS DU MARCHE.—SOREL. Sorel, 6 Déc. 1874.—2m.

FETES ! FETES ! 1874. ATTENTION. 1875. Grand assortiments au complet d'Épicerie, Vins, Liqueurs et provisions, pour les Fêtes de Noël et du Jour de l'An.

N. H. GEARY. Profite de cette occasion, comme par les années passées, pour remercier ses nombreux pratiques de la ville et de la campagne, de l'engagement qu'elles ont bien voulu lui donner, et les solliciter de nouveau de porter leur attention sur son stock, qui est très-varié et peut donner pleine satisfaction à tous ceux qui voudront lui faire une visite, tout en leur permettant d'acheter en détail à meilleur marché qu'à Montréal.

Le stock se compose comme suit: BRANDY, Hennessy, Martel, Renault, Bisquit Dubouche & Cie., Otard Dupuy.

VIN de PORT, Graham's 2 et 3 grappes, Catalina, Paul Emile Thomas, Pure Juice, Madeira, Sandeman, Oporto.

VIN BLANC, Remartin, MacKenzie, Paul Emile Thomas, Vin de Sicile, Champagne, Carté d'Or.

GIN DE KYPPE, Old Tom, Old Rye, Jamaïque, Scotch Whiskey, Dark Brandy, Porter Anglais.

BIÈRE et PORTER de WILLIAMS, Fromage, Biscuits, Homards, Sardines à l'huile, Huitres, Raisins, Figue, Pruneaux, Marinades, Saucés, etc., etc.

Attention Spéciale AU VIN PUR de SICILE, toujours en stock et vendu pour l'usage du Saint Sacrifice, avec permis de l'Évêché de Montréal. Effets livrés à domicile dans toutes les parties de la ville, sans charge extra.

N. H. GEARY, Place du Marché.—Sorel. Vis-à-Vis l'Hôtel Richelieu. Sorel, 11 déc. 1874.—2m.

BAZAR CANADIEN. Informez le public qu'il a en trains un magnifique assortiment d'effets pour les cadeaux de NOËL ET DU JOUR DE L'AN, qu'il vend à très-bon marché.

Le choix est des plus variés et on peut se procurer toutes espèces de choses pour faire des présents depuis 5cts. jusqu'à \$20.00.

A l'occasion des étrennes, les maris qui voudraient faire présent à leur moitié d'un magnifique moulin à coudre Singer, Gardner, Banner, qui se vend ordinairement de \$35 à \$40, pourra le lui procurer durant le temps des fêtes à raison de \$20.00, ou bien un moulin de Wheeler-Wilson valant \$75.00 pour \$60.00.

Ces moulins sont vendus à des prix qui ne peuvent être surpassés quant à leur bon marché.

Aussi, rendez-vous en foule au Bazar Canadien pour acheter des étrennes à vos parents et amis.

J. H. WRIGHT, Sorel, 15 Déc. 1874.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Richelieu. COUR SUPÉRIEURE. No. 1610.

Dame SARA VALLÉE, de la ville de Sorel, district de Richelieu, épouse de Paul Rajotte, charretier du même lieu, et dument autorisée en justice à ester en jugement, Demanderesse.

Le dit PAUL RAJOTTE, son mari, Défenseur.

Le Demanderesse a intenté contre le Démenteur une action en séparation de corps et de biens, le 25 novembre courant.

D. Z. GAULTIER, Avocat de la Demanderesse. Sorel, 25 novembre 1874.

Acte de Faillite de 1869, ET SES AMENDEMENTS. Dans l'affaire d'ARTHUR CONLIN, marchand de chaussures de la ville de Sorel, dans les comté et district de Richelieu.

FAILLI. AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit, appartenant à la succession du failli ci-dessus nommé, sera vendu aux enchères et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du sousigné, à son bureau, dans la ville de Sorel, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

Un certain terrain en emplacement situé en la dite ville de Sorel, de la contenance de soixante-six arpents de front sur cent trente-deux arpents de profondeur, le tout de mesure anglaise; tenant devant à la rue Albert, en profondeur à un lot appartenant à Charles Adèlebonne et ses représentants, d'un côté, au sud, à la rue Victoria, et d'autre côté, au nord, à un lot appartenant à Casimir Lemay ou ses représentants, sans bâtisses: le dit terrain ou emplacement formant le lot connu par le numéro 579, et relevant de la Seigneurie de Sorel.

Pour être vendu à mon Bureau, en la dite ville de Sorel, dans les dix comté et district de Richelieu, Lundi, le vingt-huit décembre prochain, à deux heures de l'après-midi.

G. L. BARTHE, Syndic. Sorel, 14 novembre 1874.—1m.

Acte concernant la Faillite 1869. Dans l'affaire de JOS. RASCONY, de Pierreville, P. Q., Commerçant, FAILLI.

Je soussigné, A. M. Perkins, de la Cité et du District de Montréal, ai été nommé Syndic dans cette affaire.

Les Créanciers sont priés de produire leurs réclamations à mon Bureau sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de se réunir à mon Bureau, No. 97, Rue St. Jacques, en la Cité de Montréal, le MARDI le CINQUIÈME jour de JANVIER 1875, à 3 heures P. M., pour l'examen du Failli et pour l'arrangement des affaires de la Faillite en général.

A. M. PERKINS, Syndic. Montréal, 2 Déc. 1874.—6ms.

Acte de Faillite de 1869. Dans l'affaire de CLÉTUS GAUTHIER, vouturier, de la paroisse de St. Thomas de Pierreville, FAILLI.

Le failli m'a fait cession de ses biens et effets, et les créanciers sont notifiés de se réunir à la résidence et siège des affaires du Failli, en la paroisse de St. Zéphirin de Courval, le vingt-huitième jour de Décembre courant, à dix heures de l'après-midi, afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un syndic.

ONÉSIME CARON, Syndic. St. François du Lac, 26 Nov. 1874.—6ms.

Acte Concernant la Faillite 1869. En l'affaire de HONORÉ PÉPIN, commerçant, de la paroisse de St. Zéphirin de Courval, FAILLI.

Le failli m'a fait cession de ses biens et effets, et les créanciers sont notifiés de se réunir à la résidence et siège des affaires du Failli, en la paroisse de St. Zéphirin de Courval, le vingt-huitième jour de Décembre courant, à dix heures de l'après-midi, afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un syndic.

V. GLADU, Syndic Provisoire. St. François du Lac, 4 Déc. 1874.—6ms.

Acte de Faillite de 1869. Dans l'affaire de MICHEL JOYAL fils, commerçant de bois de la paroisse de St. Pie de Léglise, FAILLI.

Le failli m'a fait cession de ses biens et effets, et les créanciers sont notifiés de se réunir à la résidence et siège des affaires du Failli, en la paroisse de St. Zéphirin de Courval, le vingt-huitième jour de Décembre courant, à dix heures de l'après-midi, afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un syndic.

V. GLADU, Syndic Provisoire. St. François du Lac, 4 Déc. 1874.—6ms.

AVIS. Application sera faite au Parlement de la Puissance, à sa prochaine session, aux fins d'obtenir le pouvoir de changer le nom corporatif de la "Compagnie du Chemin de Fer de Montréal, Chamblay & Sorel," en celui de "Compagnie du Chemin de Fer de Montréal, Portland & Boston," et d'être autorisé à émettre des Bons Consolidés, et pour d'autres fins.

N. A. SMITH, M. D., Secrétaire-Trésorier. Montréal, 23 novembre 1874.—2m.

NOTICE. Application will be made to the Dominion Parliament, at its next session, for power to change the corporate name of "The Montreal, Chamblay & Sorel Railway Company," to "Montreal, Portland & Boston Railway Company," and to authorise the issue of Consolidated Bonds, and for other purposes.

N. A. SMITH, M. D., Secretary and Treasurer. Montréal, November 23rd. 1874.—2m.

Grande vente sans Reserve de Marchandises sèches AU PRIX COUTANT, Au Magasin de N. ARSENAULT.

A commencer de ce jour, 13 oct. 1874, jusqu'à ce que le tout soit vendu pour au-delà de \$30,000 de marchandises de goit et nécessaires à cette saison, pour au-delà de \$10,000 de marchandises achetées à l'étranger, ainsi qu'un fonds de banque reçu ces jours derniers, seront offerts en vente. Nous donnons ci-dessous les noms de quelques-uns des articles. M. Arsenault, dont la réputation est établie depuis longtemps, espère que le public ne manquera pas cette bonne occasion de venir visiter à coup sûr son établissement, et il est certain que chacun y trouvera son profit. N'oubliez pas les noms des articles ci-dessous:

10 Pièces de Flanelle Rouge @ 22 cts. 14 " " Rouges 23 à 20 cts. 10 " " " Rouge et coul. 28 à 40 cts. 50 Paires de Convertes au prix coutant \$3.25 à 6.50'

15 Pièces Mérinos Français Noir, Bleu, Brun et gris 50 à 75 cts. 1 Cache-Corps, Cadreons 70 à 80 cts. 1 Lot Jupons Fentre \$1.75, val. \$3.00

1 Cache-Corps Jeanne 36 pouces à 10 cts. 1 Do. do., Shirting 36 " 10 20 Douzaines de Corsets français 45

1 Lot Gants Casimir 23 1 Lot Gants Kid 66c, val. \$1.00 1 Lot de bas de Laine Rouge pour Dames 35cts.

1 Lot drap Filot Noir et Bleu-Noir 90c. à \$1.50 2 Pièces Beaver Brun valant \$1.00 pour \$2.75 10 " Tweed Canadien de 65c à \$1.25

Velvetons Noir, Bleu, Gris, Brun et Vert, tout son assortiment d'étoiles à robes à vendre au prix coutant de 15 à 25 cts., outre un lot de Poplin Soie et Laine à 25 cts.

25 Pièces Soie Japonaise à 50 cts val. \$1.00, Ruban, Shawls, Velours en Rubans, Collettes et nombre d'autres effets dont l'énumération serait trop longue.

La vente commencera aujourd'hui et se continuera jusqu'à ce que le tout soit vendu. Nous invitons les marchands de la campagne à venir choisir quelques lots, et un escompte raisonnable leur sera fait.

Ainsi d'oubliez pas de venir pour avoir le premier choix. Nous nous appliquerons à servir les pratiques comme par le passé, du mieux possible.

AU MAGASIN DE N. ARSENAULT, EN FACE DE M. FIS. LABELLE.—SOREL. Sorel, 13 oct. 1874.

Venez tous faire de bonnes affaires CHEZ WILLIAM KELLY, Vis-à-vis du Marché.

VIENNENT D'ÊTRE REÇUS: 50 caisses de marchandises d'automne et d'hiver, qui seront vendues à 50 pour cent moins cher que l'année dernière.

2,400 habits en Beaver noir, bleu, brun et gris, grands et petits, de \$3 à \$15. 4,500 habits pour petits garçons, de \$3 à \$7 par habitement complet.

2500 paires de couvertes à bon marché, et un grand nombre d'autres articles dont l'énumération serait trop longue.

WILLIAM KELLY, MALQUAND, Enseigne des Contrevents Rouges, VIS-A-VIS DU MARCHÉ. Sorel, 19 sept. 1874.

\$500 par mois aux hommes vifs. Envoyez \$5 pour avoir ce qu'il faut comme Agent, et vous en retirez \$10: sinon, votre argent vous sera remboursé.

A. D. CABLE, 563 rue Craig, Montréal. Sorel, 15 déc. 1874.—1m.

BOIS! BOIS!! À VENDRE EN DÉTAIL. 2,000 cordes de bon bois de chauffage, sur le quel de Messieurs McCarthy. S'adresser à l'office du quai.

A. GERMAIN, Sorel, 2 novembre 1874.

LUNAN'S. Lisez ce que les gens disent de ce remède populaire contre la Toux, le Rhume et les diverses affections de la Gorge et des Pommons: les lettres suivantes ne sont que des spécimens d'un grand nombre d'autres reçus journellement.

PULMONIC. La Lettre No. 40, 1er. octobre 1873, de l'hon. Clément Lévesque, dit: "Le Lunan's Pulmonic Candy s'est montré, dans mon cas, d'une efficacité sans égale pour le soulagement de la Toux et du Rhume."

CANDY. La Lettre No. 31, 3 février 1873, de l'hon. L... alors sénateur et maintenant juge, dit: "Ma fille souffrait d'un rhume fort grave, qui l'affectait au point de l'empêcher de dormir la nuit. J'essayai le Lunan's Pulmonic Candy: ses effets furent étonnants; ma fille fut soulagée sur-le-champ, le sommeil lui revint et au bout de quelques jours elle était guérie."

A vendre chez les Droguistes et Marchands en paquets de 15 et de 25 cts. M. Evans, Mercer & Co., sont Agents-Général à Montréal.

Sur réception de 25 cts., un gros paquet spécimen de cet excellent remède sera expédié, franc de port, dans aucune partie de la Puissance.

S'adresser au propriétaire, Wm. J. LUNAN, Boite 37, Sorel, P. Q. Sorel, 12 mai 1874.—2m.

PRESSE A VENDRE.

Une magnifique petite presse à jobs (Kuggles) qui peut imprimer grandeur foolscap. Elle est en bon ordre et peut faire de très-bon ouvrage. Conditions faciles.

Terre à Vendre. Une magnifique terre dans la paroisse de St. Barthélemy. S'adresser au soussigné. CYRILLE LABELLE. Sorel, 22 sept. 1874.

MOULIN A SCIE

Les soussignés informent le public qu'ils sont prêts à prendre des ordres pour tous les ouvrages ci-haut mentionnés, et que le tout sera fait avec du bois bien sec et à meilleur marché qu'à Montréal.

GAUTHIER, VIGNEAU & Cie., SOREL. Sorel, 1er. Mai 1874.—na.

AUX HOTELIERS.

CHANCE RARE. A louer. Cet hôtel bien connu et de première classe désigné sous le nom de ROYAL VICTORIA HOTEL, le seul hôtel de première classe qui ait existé à Sorel durant les vingt-cinq dernières années.

JAMES MORGAN, PROPRIETAIRE. Sorel, 3 novembre 1874.—juo.

OUVRAG POUR TOUS.

A domicile, pour les hommes ou les femmes; \$35 par semaine, le jour ou le soir. Pas de capital. Nous envoyons un bon paquet d'effets par la maille gratis. S'adresser avec un timbre de 10 cts. pour le retour, à M. Young, 173 rue Greenwich, N. Y.—Gu.

BONNES CARTES A JOUER

55 cts. LA DOZ. A vendre à la librairie de LA GAZETTE DE SOREL. Sorel, 7 Oct. 1874.

500 Cordes de Bois,

PRUCHE, EPINETTE, PLAINE ET MERISIER, A vendre à bon marché. ALBERT et LOUIS LABELLE. Sorel, 11 nov. 1874.—juo.

A vendre ou a louer.

Une magnifique maison en brique à deux étages, située sur la Rue Sophie No. 36. S'adresser à DAME VEUVE PEARCE. Sorel, 20 août 1874.—juo.



Dr. J. Walker's California Vinegar Bitters are a purely Vegetable preparation, made chiefly from the native herbs found on the lower ranges of the Sierra Nevada mountains of California, the medicinal properties of which are extracted therefrom without the use of Alcohol.

The properties of DR. WALKER'S VINEGAR BITTERS are Aperient, Diaphoretic, Carminative, Nutritious, Laxative, Diuretic, Sedative, Counter-Irritant, Sudorific, Alterative, and Ant-Bilious.

ADRESSES D'AFFAIRES.

L. P. P. CARDIN, Notaire, No. 74, RUE AUGUSTA. Sorel, 16 avril 1873.—juo.

CHANGEMENT DE BUREAU. J. B. Brousseau, AVOCAT.

A transporté son Bureau au No. 32, Rue George, ancienne résidence du Dr. Béliveau. Sorel, 15 Octobre 1873.

G. HARPIN AVOCAT, RUE AUGUSTA, Voisin du Bureau de Poste, SOREL, P. Q.

M. Harpin se charge des collections de comptes, billets, etc., qu'on voudra bien lui confier, et suivra la Cour du Magistrat pour St. Ours, où il se rendra régulièrement deux fois par semaine, au Bureau de M. Bruno Mongeon, notaire, le Dimanche et le Mercredi. Sorel, 28 Mai 1873.—na.

Baby, McConville & McConville, AVOCATS, JOLIETTE.

BUREAU A BERTHIER PAR E. A. McCONVILLE. 7 août 1874.—Gu.

G. I. BARTHE, Syndic Officiel, VOIR LE District de Richelieu.

D'après une récente décision de la Cour d'appel, j'ai le droit de recevoir les cessions pour tout le District. Sorel, 19 sept. 1874.

Dr. A. GLADU, No. 34, RUE SOPHIE, deuxième porte au Sud-Ouest de la demeure du Dr. JONSTON. Sorel, 30 avril 1874.—na.

Dr. HEROUX, DENTISTE, No. 42, RUE DU ROI. Sorel, 22 août 1874.—1 an.



Dents extraites sans douleur au moyen du gaz hilarant. Fausses dents posées avec exactitude. No. 42, RUE DU ROI. Sorel, 22 août 1874.—1 an.

J. A. S. GENEREUX, MEUBLES ET AGENT COLLECTEUR. Bureau à Berthier (Ville). 22 février 1868.—1 an.

L. A. P. BARTHE, Courtier en Stock et Agent Général. BUREAU: 235, RUE ST. JACQUES, 235 MONTREAL. 21 octobre 1874.—1m.

Assurance "Royale Canadienne." Toute personne désirant vendre ou acheter des parts dans l'Assurance "Royale Canadienne" et l'Assurance "du Canada, ou dans toute autre compagnie ou institution financière, non encore cotée à la Bourse, trouvera de grands avantages en s'adressant au bureau du soussigné, rue St. Jacques, no. 235. L. A. P. BARTHE. Rapport quotidien de la Bourse toujours en vue. Sorel, 29 oct. 1874.

A louer. PLUSIEURS MAISONS ET MAGASIN A LOUER, par FRS. LABELLE. Sorel, 1er. septembre 1874.

Avant tout soyons Canadiens. LA "CITOYENNE," ASSURANCE DU CANADA. VIE, ACCIDENTS, GARANTIE. Le soussigné est agent de cette assurance pour le district de Richelieu. C. HARPIN, Agent. Sorel, 22 août 1874.—Gu.

MODE D'HIVER.

POUR 1874. Place du MARCHÉ DU SOREL. Place du MARCHÉ DU SOREL. Le soussigné fournira aux personnes qui le désireront, tous les draps, etc., à meilleur marché que dans tout autre magasin.

A. BOUCHER, MARCHAND-TAILLEUR, Sorel, 26 octobre 1872.—1an.

ENSEIGNE DU Cadenas d'Or. Fermeture, Coutelette, Aigles Electro-plaques, Corniches et ornements pour Fenêtres, Baguettes de cadres et d'escaliers, Carreaux en fer battu, Poèles de cuisinière de passage, à bois et à charbon.

Aussi agent du célèbre Sapolio pour nettoyer les cuivres, ferblanterie, les vitres, ôter les taches de sur le marbre, etc., etc. L. J. A. SURVEYER, 534, RUE CHARG. Montreal, 26 juillet 1872.—1an.

FORGE. AUGUSTIN PORTELANCE, Rue Charlotte--SOREL.

Il a été on se procure le meilleur ouvrage à Sorel à des prix moindres et à des conditions libérales, ainsi que du charbon de forge de première qualité, au fer de toutes espèces et de facile usage. On trouvera aussi des roues de voitures de plusieurs proportions. Ferrures pour bateaux à vapeur, Moulins, etc., et tout ce qui est nécessaire aux bâtiments et en général toutes espèces d'ouvrages en fer garantis être de la meilleure qualité possible. réparation de Boutoirs et tueraux neufs. Il se flatte de pouvoir mériter une large part du patronage public. Augustin Portelance, Sorel, 15 Octobre 1872.—1an.

ELZEAR DROLET, CARROSSIER, Sorel.

Informes le public en général qu'il est devenu propriétaire de l'ancien établissement de M. Hubert Drolet, et qu'il aura constamment en vente un grand nombre de VOITURES D'HIVER ET D'ETE. faites avec toute l'élégance voulue et d'après les modèles les plus recherchés. DE PLUS: Il est prêt à faire toutes espèces de voitures sur commande suivant le goût des gens. Il se compta sur un encouragement libéral la part de tout le public, et il espère que les anciennes pratiques de M. Hubert Drolet lui continueront leur patronage. Ses prix seront modérés, et ses conditions faciles. Ainsi, que tous ceux qui ont besoin de BELLES ET BONNES VOITURES, s'empresent de visiter l'établissement de ELZEAR DROLET, RUE CHARLOTTE, SOREL. Sorel 10 juillet 1872.—na.



MAGASIN de PEINTURE. HUILES, Etc., Etc. Le soussigné, tout en remerciant son ami et le public en général de l'encouragement qu'il en a reçu depuis qu'il a ouvert son établissement de Peintures, Huiles, Verres à Vitres, Glaces de Miroirs, Toitures, Coal Tar, Ciment, Plâtre pour la terre, Lampes, Cheminées de Lampes. MONTREAL. 250, RUE ST. PAUL. Près de la Rue St. Vincent, A l'Enseigne de la Lampe, du Baril de Peinture et du Pinceau, etc. Sollicite de nouveau à faire une visite à son établissement et voir les différentes Peintures, etc., qu'il reçoit actuellement des Bâtimens, venant d'outre-mer et dont il dispose à très bas prix. J. LETOURNEUX. 28 Juillet 1871.—1an.

LISEZ CECI :

NOUS DONNONS QUELQUES Certificats FARMIS 1,500 AUTRES QUE LA PLUS Grande découverte du Siècle. Ecoutez la voix du peuple! Elle remercie Dieu! Montréal, 9 avril 1874.

DEVINS & BOLTON.—C'est avec grand plaisir que je recommande le DIAMOND RHEUMATIC CURE. Depuis plusieurs années je souffrais du rhumatisme, lorsque je lus votre annonce qui paraissait dans le National, et j'achetai deux bouteilles de Devins & Bolton. Grâce à Dieu, je suis maintenant bien, grâce à l'efficacité de votre merveilleuse médecine. Vous pouvez vous servir de ce certificat pour le bénéfice de ceux qui souffrent, si vous le désirez. Respectueusement votre, JACQUES PAQUETTE, COMMISSAIRE, No. 235 rue St. Jacques. Le recommander à ses amis. Montréal, 3 avril 1874.

DEVINS & BOLTON.—Messieurs: S'il vous plaît, laissez-moi le privilège de donner un certificat en faveur du DIAMOND RHEUMATIC CURE. J'ai souffert du rhumatisme sciatique pendant les deux dernières années. Trois bouteilles de votre médecine m'ont guéri complètement. Je l'ai déjà recommandée à plusieurs amis qui étaient servis inutilement de médecins. Je déclare hautement que votre médecine m'a complètement rendu la santé. Votre serviteur, F. V. GAUTHIER, No. 372 rue Notre-Dame. Souffrant depuis 6 ans. Montréal, 16 mars 1874.

DEVINS & BOLTON.—Messieurs: Je désire faire connaître que j'ai souffert pendant les six dernières années d'un rhumatisme aigu, et qu'après m'être servi de dix bouteilles de votre DIAMOND RHEUMATIC CURE, je suis revenu à la santé; je suis maintenant mieux que n'ai été depuis de longues années. Je demeure, WM. A. TAYLOR, Timon: Alfred W. Hutchinson, "Montreal House." FAITES CIRCULER CECI: Montréal, le 24 avril 1874.

MM. DEVINS & BOLTON.—Messieurs: Sans que vous me le demandiez, je veux rendre témoignage en faveur du précieux "Diamond Rheumatic Cure." Pendant tout le dernier hiver, j'ai beaucoup souffert de cette malaie si générale et douloureuse, le rhumatisme. Ayant entendu parler des guérisons merveilleuses opérées par le DIAMOND RHEUMATIC CURE, je me suis avisé de m'en procurer une bouteille. Ce que j'ai fait. Qu'il me suffise de dire que j'ai fait usage de ce remède sans la moindre confiance dans ses bons résultats. Après en avoir pris moins d'une demi-bouteille, je me suis trouvé complètement guéri. Depuis cette époque, plus de quatre semaines se sont écoulées et je suis encore bien, sans aucune douleur et sans aucun indice du retour de la maladie. Par amour pour l'humanité souffrante, faites connaître à tous, les heureux résultats que m'a procurés l'usage du "Diamond Rheumatic Cure." Votre dévoué J. B. Duss, Commerçant d'articles et de fruits, 128, rue St. Jacques.

Des milliers d'êtres faibles, malades et souffrants ont été changés par l'usage de ce remède de mourants en hommes forts, bien portants et heureux; et ceux qui souffrent ne peuvent avoir aucune raison de ne pas en faire l'essai. Ce remède est en vente chez tous les pharmaciens de la Province. S'il arrive que votre pharmacien ne l'ait pas parmi ses remèdes, dites-lui de se le procurer chez DEVINS & BOLTON, l'orte voisine du Palais de Justice, Rue Notre-Dame, Agents-Généraux pour la Province de Québec. Prix, \$1.00 la bouteille, grandes bouteilles \$2.00 6 juin 1874.—na.

AVIS AUX NOTAIRES. A VENDRE. Deux portes en fer pour routes; elles sont doubles et portent serrures br. vetées. Conditions faciles; s'adresser à ce bureau. Sorel, 4 août 1874.—juo.

SIROP COMPOSE D'HYPOPHOSPHITE DE FELLOWS. Le pouvoir d'arrêter la maladie qu'a cette préparation, a été honorablement reconnu par la faculté médicale partout où son introduction a eu lieu, et le débit de plus en plus grand qui s'en fait est le meilleur gageant de l'estime que le public lui accorde. Le Sirop guérira la Consumption Pulmonaire à ses premiers et seconds degrés; il soulagera beaucoup le malade et prolongera sa vie lors même que la Consumption en est rendue à son troisième degré. Il mettra fin à l'asthme et fera cesser la Bronchite, la Laryngite, la Tox et les Rhumes. Il combattra avec succès toutes les maladies provenant du manque d'Action Musculaire et de l'affaiblissement du Système Nerveux, telles que l'Engorgement du Foie, l'Engorgement de la Rate, la Dyspepsie, le Rachitisme, l'Action faible et irrégulière du Cœur, la Paralysie ou partielle ou générale, et l'Aphonie ou Perte de la Voix, ainsi que la Leucorrhée, le Chlorose et l'Anémie, et il rendra la santé à sa pureté naturelle et à son état normal. A VENDRE CHEZ LES PHARMACIENS. Prix: \$1.50 PAR BOUTEILLE; SIX POUR \$7.50. JAMES I. FELLOWS, Chimiste, St. Jean, N. B. Sorel, 1er. août 1874.—1an.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE

DES VOYAGEURS DE HARTFORD. Capital: \$2,500,000 (The Travellers Insurance Company of Hartford, Conn.)

La Compagnie d'Assurance des Voyageurs sur la vie et contre les accidents de Hartford, Conn., représentée dans cette ville par M. Jos. Cartier, tient déposés à son crédit, comme une garantie pour le bénéfice de tous les possesseurs de ses Polices, tant dans la Puissance du Canada que dans les Etats-Unis, les sommes suivantes, comme l'attestent les certificats de dépôt du Trésorier de l'Etat de Connecticut, et du Député Receveur-Général de la Puissance.

RECEVEUR-GENERAL: Ottawa, 30 Juillet 1868.

Reçu de la Compagnie d'Assurance des Voyageurs de Hartford, Conn., la somme de cent quarante mille piastres en bons des Etats-Unis, comme dépôt pour les possesseurs canadiens de Polices d'Assurance de cette Compagnie. (Signé) F. D. HARRINGTON, Député Receveur-Général.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DES VOYAGEURS DE HARTFORD, CONN. ETAT DE CONNECTICUT. Bureau du Trésorier, Hartford, 2 Janvier 1874.

Ceci peut certifier que la Compagnie d'Assurance de Hartford, Conn., a un dépôt du bureau du Receveur Général à Ottawa, comme garantie et pour le bénéfice de tous les possesseurs de Police d'Assurance de cette Compagnie, se montant à deux cent mille piastres en bons des Etats Unis et de l'Etat de Connecticut. (Signé) CHARLES M. PORD, Trésorier. Sorel, 25 nov. 1874.—na.

DE \$5 A \$20 PAR JOUR. AGENTS DEMANDES. Toutes les classes de travailleurs, de l'un ou de l'autre sexe, jeunes ou vieux, font plus d'argent en travaillant pour nous, dans leurs moments de loisir, ou tout le temps, que de toute autre manière. Les détails sont fournis gratuitement. Une carte postale envoyée aux Etats ne coûte que 2 cts. S'adresser à G. STRISSON & Co, Portland, Maine. Sorel, 24 octobre 1874.—1 an.

WURTELE & BEAULAC MARCHANDS DE Bois de Sciage, Bois de Dimension et Bois de chauffage.

Ils ont toujours en mains: Bois de Sciage de Pin, Epinette et Pruche, de toutes descriptions. Bois de dimension d'Epinette et Pruche de différentes épaisseurs et longueurs. LATTES ET BARDEAUX SCIÉS. PIQUETS DE CEDRE ET PLANCHES A CLOTURES. Bois de chauffage de différentes qualités. LE TOUT A DES PRIX REDUITS. CLOS.—Au dépôt du chemin à lisses, près de l'Eglise Paroissiale. Sorel, 24 décembre 1873.—ju.

POURQUOI RUINER VOTRE VUE EN VOUS SERVANT DE LUNETTES COMMUNES, LORSQUE VOUS POUVEZ ACHETER LES CELEBRES LUNETTES PERFECTIONNEES DE LAZARUS, MORRIS & Co., LES MEILLEURES AU MONDE, CHEZ J. H. WRIGHT, BIJOUTIER, et Agent pour toutes MACHINES A COUDRE qui ont remporté le premier prix à l'Exposition Provinciale, BAZAR CANADIEN, SOREL. Elles sont recommandées par la Faculté pour la Pureté des Matériaux, leur Fini Brillant et leur Vertu Fortifiante, et sous ces divers rapports, elles surpassent toutes les autres, et durent plusieurs années sans qu'il soit nécessaire de les renouveler. Ainsi, elles sont les plus économiques et les meilleures. Chaque paire est garantie. AUX JEUNES ET AUX VIEUX. N. B.—Toute famille devrait posséder une paire de nos Conserves des Yeux Enfumées, afin de protéger la vue contre la lumière éblouissante, les transitions et les yeux affaiblis. ON N'EMPLOIE PAS DE COLPORTEURS. LAZARUS, MORRIS & CO, MONTREAL. —A USSI— Un grand assortiment d'autres lunettes communes de PIERRE ECOSSAISE. On peut se procurer à ce magasin des lunettes du prix de 15 cts. à \$6. CHEZ J. H. WRIGHT. Vous pouvez vous procurer un bon Moulin à Coudre pour \$25.00. Sorel, 15 Janvier 1874.

A louer. Plusieurs bons logements à louer. S'adresser au soussigné: CYRILLE LABELLE. Sorel, 30 août 1874.

A Vendre.

Deux Engins en bon ordre, dont l'un de six forces et l'autre de quatre. Possession immédiate. Conditions faciles. S'adresser à JOSEPH LEFEBVRE, Fondateur. Sorel, 1er. Déc. 1874.—1m.

MOULINS A COUDRE.

Le soussigné informe le public qu'il vient d'être nommé agent pour les célèbres Moulins à Coudre de CLEMAX et de HOWE. Ces moulins sont des plus complets et ne sont surpassés par aucun autre. Les prix en sont très-modérés. On les pourra acheter payables à la semaine ou au mois, ou comme on le voudra. Venez et vous verrez, C. MONGEON, MARCHAND. Sorel, 22 août 1874.—juo.

PARLEMENT FEDERAL. BILLS PRIVÉS.

Les personnes qui, dans les provinces de Québec et Manitoba, se proposent d'adresser au PARLEMENT pour obtenir la sanction de BILLS PRIVÉS, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de faire tout autre chose qui a pour effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiés que par les règles des deux Chambres du Parlement, lesquelles règles ont été publiées au long dans la Gazette du Canada, elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (signifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande) dans la Gazette du Canada, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné. Le premier et le dernier numéro des journaux contenant cet avis de droit être envoyés au Bureau des Bills Privés de chacune des deux Chambres. Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les trois premières semaines de la session. Les honoraires payables pour Bills Privés sont de Deux Cents l'heure.

ROBERT LEMOINE, Greffier du Sénat. ALFRED PATRICK, Greffier de la Chambre des Communes. 8 octobre 1874.

La Gazette de Sorel

JOURNAL SEMI-QUOTIDIEN. Publiée les MARDI, JEUDI et SAMEDI de chaque semaine, en la Ville de Sorel, No. 8, Rue Georges, dans le District de Richelieu, par G. I. BARTHE, Ecr. Propriétaire, et JOS. A. CHENEVEY, Imprimeur. Domiciles No. 36 et 75, Rue King (Du Roi).

Les personnes qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis en lisant la GAZETTE leur Bureau de Poste à l'expiration de leur emprise. Il sera aussi nécessaire d'acquitter les arriérés, s'il y en a. Toutes correspondances, etc., doivent être adressées au Rédacteur en chef, G. I. Barthe, Ecr., affiliées et munies d'une signature responsable. Toutes correspondances d'une nature personnelle, seront considérées comme annoncées et chargées à tant la ligne.

Abonnement: EDITION SEMI-QUOTIDIENNE: Pour douz. mois..... \$3.00 Pour six mois..... 1.50 EDITION HEBDOMADAIRE [le Samedi]. Pour douz. mois..... \$1.00 Pour six mois..... 0.50 Aucun abonnement pour moins de 3 mois. Les personnes payant un an d'avance à l'Édition Semi-Quotidienne auront droit à un Volume valet \$1 comme prime.

TARIF DES ANNONCES. Les annonces sont taxées sur type Drevier. La ligne insertion par ligne..... \$0.08 Les insertions subséquentes par ligne 0.02 Une annonce d'une colonne avec condition pour l'année..... \$50.00 do do une 1/2 colonne pour l'année..... 30.00 do do un quart do do..... 15.00 Une annonce d'un carré sur deux colonnes, pour un an avec condition..... \$30.00 do do do pour six mois do..... 18.00 do do do pour trois mois do..... 10.00 Une annonce d'une colonne pour un mois, avec condition..... \$12.00 do do une demi-colonne un mois, do do do do do do do..... 7.00 do do un quart do do do do do..... 5.00 Adresse d'affaire, pas plus de 6 lignes, pour un an..... \$5.00 La circulation de La Gazette est aujourd'hui de près de 1,900 et le public trouvera son avantage en annonçant aux conditions ci-dessus. Aucune annonce ne sera insérée à d'autres conditions.

Toute annonce sans condition sera insérée jusqu'à contre-ordre, à 2 cts. et 2 cts. la ligne. Et tout ordre pour discontinuer une annonce doit être fait par écrit. On accordera aux pratiques une diminution libérale. Sorel, 17 mars 1874.